



RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

***RAPPORT DE GESTION ANNUEL
EXERCICE FINANCIER TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2018***

RAPPORT DE GESTION

Ce rapport de gestion présente une analyse de la situation financière et des résultats de Ressources Minières Vanstar Inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 et est un complément aux états financiers. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers annuels, les notes afférentes et les rapports intermédiaires trimestriels. Les valeurs monétaires qui y figurent sont exprimées en dollars canadiens. Les auditeurs externes indépendants, Brunet Roy Dubé, CPA, s.e.n.c.r.l. ont été mandatés pour exprimer une opinion sur les états financiers annuels. Leur rapport est joint au rapport financier annuel.

Les états financiers annuels de la Société ont été préparés conformément aux IFRS et à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les principales méthodes comptables ayant servi à leur préparation sont résumées à la note 4 desdits états financiers annuels au 31 décembre 2018.

Le présent rapport comporte également une revue des activités d'exploration qui se veut un bref résumé des travaux effectués ainsi que de l'avancement des projets en cours. Cette revue doit également être lue en parallèle avec les états financiers et notes afférentes. La Société publie régulièrement des communiqués de presse faisant état des avancements des travaux d'exploration sur ses propriétés.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR et à la Bourse de Francfort sous le symbole 1V8. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com dans la section des documents déposés par Ressources minières Vanstar Inc. ou sur le site web de la Société à www.vanstarmining.com.

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document contient des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société liées aux activités futures. Dans la mesure où des déclarations contenues dans ce document contiennent de l'information qui n'est pas de nature historique, ces déclarations sont essentiellement prospectives. Des énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des éléments qui pourraient faire en sorte que les véritables résultats diffèrent des résultats prédits ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les hypothèses découlant des énoncés prospectifs sont plausibles, il est fortement recommandé de ne pas accorder une confiance excessive à ces énoncés qui ne sont valables qu'au moment de la rédaction de ce document.

La Société décline toute intention ou obligation en ce qui concerne la mise à jour ou la révision d'un énoncé prospectif quelconque, peu importe si le ou les énoncés concernés doivent être révisés à la lumière de nouveaux renseignements, de nouvelles situations ou de tout autre nouveau facteur à moins d'y être tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

Ressources Minières Vanstar Inc. (« Vanstar ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 mai 2007. Le capital social est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale dont 46 922 420 sont en circulation en date des présentes.

Les activités de Vanstar consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur, développer et, le cas échéant, exploiter des propriétés minières. De plus, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société pourrait être appelée à conclure différentes ententes propres à l'industrie de l'exploration minière, tels que des achats ou des options d'achat de claims miniers et des ententes de coparticipation.

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2018:

Le résultat global pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 est un bénéfice de 1 065 879 \$, comparativement à une perte de 309 273 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Le bénéfice pour l'année 2018 inclut un gain de 1 699 070 \$ résultant de la disposition partielle du projet Nelligan en février 2018.

Suivant un amendement à l'entente de novembre 2014 daté de février 2018, IAMGOLD Corporation (IMG) a acquis un intérêt de 51% dans le projet Nelligan en contrepartie d'un paiement au comptant de 2 150 000 \$. Les projets connexes Emile et Miron ont également été ajoutés à cette entente. Ces deux propriétés font désormais partie du projet Nelligan et sont rattachées à l'entente selon les modalités définies dans celle-ci.

En juin 2018, la Société a complété un placement privé d'un montant de 200 000 \$ au moyen de l'émission de 2 500 000 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,08 \$ et de 2 500 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,10 \$, valides pour une période de deux ans.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a octroyé un total de 1 700 000 options d'achat d'actions à des administrateurs, dirigeants et consultants, à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,11 \$.

En novembre 2018, 150 000 bons de souscriptions ont été exercés, pour une somme totale de 15 000 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un total de 275 000 options d'achat d'actions ont été exercées, représentant un encaissement total de 19 000 \$.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, la Société a encouru des dépenses d'exploration pour un total de 4 500 \$, comparativement à 8 615 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS MINIÈRES

PROPRIÉTÉ NELLIGAN

En septembre 2010, Vanstar a acquis un intérêt de 100 % dans la propriété Nelligan en contrepartie d'un versement en espèces de 4 160 \$ et de l'émission de 225 000 actions ordinaires d'une valeur de 42 750 \$. Les vendeurs conservaient un NSR de 2 %. En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et de deux débentures convertibles de 37 500 \$, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an.

En novembre 2014, la direction accorda l'option à IAMGOLD Corporation d'acquérir jusqu'à 80% d'intérêt dans le projet Nelligan en contrepartie de paiements au comptant, de travaux d'exploration, ainsi que la livraison d'une étude de faisabilité.

Suivant un amendement à l'entente de novembre 2014 daté de février 2018, IAMGOLD Corporation (IMG) a acquis un intérêt de 51% dans le projet Nelligan en contrepartie d'un paiement au comptant de 2 150 000 \$. Les projets connexes Emile et Miron ont également été ajoutés à cette entente. Ces deux propriétés font désormais partie du projet Nelligan et sont rattachées à l'entente selon les modalités définies dans celle-ci.

Par ailleurs, IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 24% en contrepartie de paiements au comptant totalisant 2 750 000 \$ et de la livraison, au plus tard en février 2022, d'une évaluation (de qualité 43-101) de la ressource aurifère en place. Une somme de 400 000 \$ sera payable annuellement à Vanstar et sera déductible du montant total de 2 750 000 \$ à recevoir. À la livraison de cette étude et à la réception du paiement complet, Vanstar annulera la moitié de la redevance NSR de 2% qu'elle détient sur les claims originaux de Nelligan. Si IMG décidait de se retirer avant d'obtenir son intérêt de 24% supplémentaire, Vanstar aura alors l'option de racheter l'intérêt détenu par IMG en contrepartie d'une somme équivalente aux dépenses d'exploration enourues par IMG en date de la décision de son retrait.

IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

Le projet Nelligan, situé près de Chapais en Abitibi, est maintenant constitué de 158 cellules (superficie d'environ 8 851 hectares). Suivant l'amendement à l'entente d'option de 2014 il est constitué dorénavant des propriétés Nelligan, Émile et Miron (blocs miniers). Le projet se situe dans un environnement géologique favorable où l'on retrouve plusieurs importants indices aurifères, notamment les gîtes Joe Mann (3,35 tm à 9,1 g/t Au), Philibert (1,5 tm à 5,4 g/t Au) et Lac Meston (1,22 tm à 6,35 g/t Au).

La partie centrale est occupée par une bande volcano-sédimentaire de 1 à 2 km de puissance orientée ENE qui est associée à la Formation d'Obatogama. La minéralisation est localisée à proximité de grands couloirs de déformation EW à ENE faisant partie du système de Guercheville-Fancamp. L'environnement géologique et structural de l'indice du Lac d'Eu est favorable à la mise en place de minéralisations aurifères archéennes mésothermales de type veine et remplacement. On se retrouve ces mêmes contextes à la mine Joe Mann, au gîte Philibert et au gîte Chevrier. Les sondages historiques ont révélé des teneurs de 2,17 g/t Au et de 3,5 g/t Au (sondage 94-13 et 95-01) sur des largeurs respectives de 4,4 et de 10 mètres.

Les indices d'or peuvent être regroupés selon leur style de minéralisation : minéralisation de type filon-sulfure (Lac d'Eu) et minéralisation disséminée de pyrite. À l'échelle locale, le projet Nelligan contient plusieurs indices aurifères intéressants, dont Liam, Dan, 36 et Renard.

Ces importants indices aurifères ont été découverts et travaillés par forage au cours des différentes campagnes de forages réalisées sur ce projet depuis 2013. Ces nouvelles structures aurifères ont été recoupées à ce jour sur une longueur variant de 400 mètres à 2 000 (zone Renard) à une profondeur de plus de 300 mètres et sur une largeur variant en moyenne de 15 mètres à plus de 100 mètres. La présence d'or est constante tout au long du forage. De l'or natif a été noté en plusieurs endroits notamment dans la zone Liam. Ces zones restent ouvertes autant latéralement qu'en profondeur et semblent se situer dans un vaste corridor aurifère de plusieurs kilomètres de longueur associés à une série de plis structuraux et à des anomalies magnétiques de grandes amplitudes.

Travaux – Hiver 2017

Afin de vérifier les extensions latérales et en profondeur de la zone Nord, de tester l'extension du sondage NE-16-36 localisé entre le secteur Liam et la zone Nord ainsi que vérifier quelques cibles géophysiques (IP), IAMGOLD Corp a entrepris en janvier 2017 un autre programme de forage de plus de 7 650 mètres.

Zone Renard et Zone 36

Les sondages NE-17-51 à NE-17-56 ont été implantés de façon à tester principalement les extensions latérales est et en profondeur de la zone Renard. Les sondages NE-17-55 et NE-17-56 ont également servi à tester l'extension latérale ouest de la zone 36, située entre la zone Liam et le secteur Nord. IAMGOLD a noté la présence d'or libre dans le sondage NE-17-56, à une profondeur de 475,75 mètres le long du trou.

Les résultats obtenus pour ces forages ont démontré une continuité autant latérale qu'en profondeur et ont été jugés très encourageants par la direction de Vanstar.

Les sondages NE-17-62, 17-63, 17-65 et 17-66 ont été implantés dans la zone Renard afin d'en tester les extensions en surface et en profondeur. Tous les résultats obtenus démontrent une telle continuité. Ainsi le forage NE-16-62 a recoupé 2,07 g/t Au sur 13,48 m et 2,01 g/t Au sur 34,27 m (2,88 g/t Au sur 20,43 m incluant 7,66 g/t Au sur 4,43 m).

Le forage NE-17-63 a recoupé 1,68 g/t Au sur 10,34 m et 1,33 g/t Au sur 8,04 m tandis que le sondage NE-17-65 révélait une présence aurifère de 1,16 g/t Au sur 50,30 m incluant 2,62 g/t Au sur 6,80 m. Finalement, le sondage NE-17-66 démontre également une continuité en surface avec des teneurs de 1,29 g/t Au sur 5,80 m, 2,83 g/t Au sur 6,62 m, 8,73 g/t Au sur 1,45 m et 26,90 g/t Au sur 0,89 m. (Voir communiqué de presse du 5 septembre 2017)

Extension Ouest du corridor aurifère Nord

Les sondages NE-17-61 et NE-17-64 ont été placés de façon à tester l'extension ouest du corridor aurifère contenant les différents indices aurifères du secteur Nord, dont la zone Renard, ainsi que tester une anomalie de polarisation provoquée (PP) localisée dans ce même horizon.

Les résultats obtenus démontrent effectivement une extension du corridor Nord de plus de 1,3 km vers l'ouest à partir du sondage NE-16-48. Ainsi les sondages NE-17-61 (1 300 m à l'ouest) et NE-17-64 (700 m à l'ouest) ont recoupé respectivement 1,21 g/t Au sur 9,52 m et 2,78 g/t Au sur 11,28 m. Une deuxième zone aurifère titrant 1,13 g/t Au sur 5,64 m a également été recoupée dans le NE-17-64. (Voir Communiqué de presse du 5 septembre 2017)

Ces résultats sont jugés comme très intéressants car ils ouvrent la porte sur un potentiel aurifère de plusieurs kilomètres de long. Ce corridor demeure ouvert tant latéralement qu'en profondeur. D'autres sondages seront nécessaires afin d'en vérifier tout le potentiel.

Cibles géophysiques

Les sondages NE-17-57 à NE-17-60 ont été implantés afin de tester certaines cibles de polarisation provoquée (IP). Le sondage NE-17-58 avait également comme objectif de tester l'extension latérale ouest de la zone Liam. Le sondage NE-17-67 a été implanté plus au sud des zones aurifères connues afin de tester également une anomalie géophysique (IP).

Les cibles visées par les sondages NE-17-57 à NE-17-60 ainsi que le sondage NE-17-67 n'ont révélé aucune teneur aurifère significative. Toutefois, on remarque que dans le sondage NE-17-67, les résultats montrent une zone aurifère anormale en or. Ce sondage, localisé en dehors des zones principales pourrait avoir détecté une autre structure aurifère.

Travaux - 2018 - 2019

Un programme de forage totalisant 13 362 mètres a été complété au cours de l'année 2018 pour un total de 32 sondages, localisés principalement dans la zone Renard. Un campement temporaire a été installé sur place afin de faciliter le travail des foreurs. Les travaux ont débuté au cours de l'hiver pour se terminer à la fin de la période estivale. Le résultat de ces forages servira à établir une première évaluation (43-101) de la ressource aurifère en place, tel que stipulé dans la nouvelle entente conclue avec IAMGOLD Corporation en février 2018.

Les résultats provenant des 23 premiers sondages de la campagne 2018 ont été publiés par communiqués de presse les 11 septembre et 16 novembre 2018 tandis que les résultats provenant des sondages NE-18-91 à NE-18-99 ont été révélés par voie de communiqué le 10 janvier 2019. Tous les sondages 2018 ont été réalisés dans la zone Renard, laquelle se situe au nord des zones Liam, Dan et 36. Les objectifs sont de définir une première ressource aurifère sur le projet Nelligan ainsi que de modéliser un gisement aurifère préliminaire.

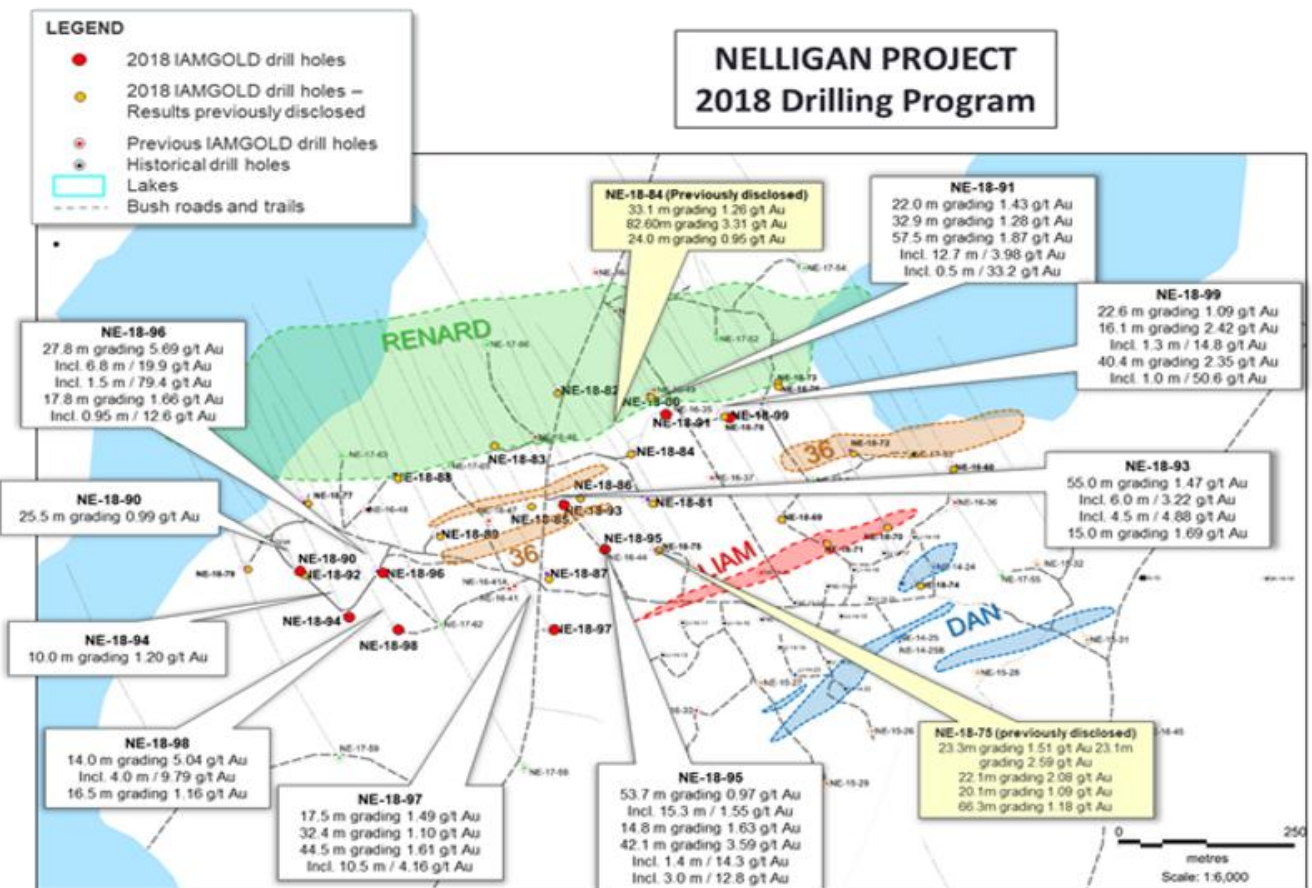
Au cours de la période de forages 2018, il n'y a eu aucun incident majeur rapporté par notre partenaire et à date, aucun incident important nous a été signalé.

Une autre importante campagne de forages d'environ 15 000 mètres a débuté à la mi-janvier 2019. Ces sondages poursuivent les mêmes objectifs que ceux définis en 2018. De plus, les données recueillies seront utilisées pour raffiner un modèle préliminaire de gisement qui servira à positionner les prochains forages, dans une phase subséquente. Tous les forages seront essentiellement réalisés dans la zone Renard.

La direction de Vanstar est très satisfaite des résultats obtenus à date dans la zone Renard. La plupart des sondages démontrent une présence aurifère constante dans un vaste système hydrothermal altéré et minéralisé. La zone Renard demeure ouverte tant latéralement qu'en profondeur. Les résultats obtenus des sondages NE-17-61 et NE-17-64 (Voir communiqué de presse du 5 septembre 2017), localisés respectivement de 600 à 1000 mètres à l'ouest de la zone Renard, démontrent bien une présence aurifère qui pourrait être associée à l'extension de la zone Renard en cette direction. D'autres sondages seront toutefois nécessaires afin de confirmer cette hypothèse.

Les autres zones aurifères reconnues (Liam, Dan et 36) feront éventuellement l'objet de forages afin d'en vérifier les extensions latérales et en profondeur. Toutes ces zones demeurent ouvertes dans toutes les directions.

(Voir ci-après une carte montrant les différentes zones de la propriété Nelligan ainsi que la localisation et les résultats d'analyse des différents forages effectués en 2018.)



PROPRIÉTÉ ÉMILE

En novembre 2014, la Société a acquis un intérêt de 100% dans un groupe de 13 titres miniers en contrepartie de l'émission de 400 000 actions ordinaires, pour une valeur de 22 000\$. En février 2015 et juin 2016, la Société a acquis par désignation sur carte 14 titres miniers supplémentaires.

En mai 2016, la Société a acquis, en contrepartie de l'émission en faveur des vendeurs de 1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur de 60 000 \$, 33 cellules supplémentaires d'une superficie d'environ 1600 hectares, localisées en bordure est du projet Émile, projet auquel elles ont été intégrées.

Suivant l'amendement en date du 22 février 2018 de l'entente d'option de novembre 2014 avec IAMGOLD Corporation, la propriété Emile a été intégrée au projet Nelligan.

PROPRIÉTÉ MIRON

En avril 2015, Vanstar a acquis par désignation sur carte six cellules localisées en bordure Ouest du projet Nelligan. Une nouvelle cellule a été ajoutée à ce projet au cours de l'automne 2016 et trois cellules supplémentaires furent acquises en février 2017 par désignation sur carte. En mai 2017, la Société a acquis un autre bloc de quatre cellules complétant ainsi la propriété Miron maintenant composée de quatorze cellules d'une superficie globale d'environ 728 hectares.

Suivant l'amendement en date du 22 février 2018 de l'entente d'option de novembre 2014 avec IAMGOLD Corporation, la propriété Miron a été intégrée au projet Nelligan.

PROPRIÉTÉ LAC BACON

La propriété a été acquise par désignation sur carte. Elle est localisée dans la Fosse du Labrador au sud du Kuujuaq et est composée de 23 titres miniers.

La Société n'ayant pas l'intention de renouveler en 2019 les droits sur ces titres miniers, la propriété a été radiée des livres en 2018.

BUDGET D'EXPLORATION POUR 2019

Nonobstant les travaux réalisés par le partenaire IAMGOLD Corporation sur le projet Nelligan, aucune activité d'exploration n'est prévue pour l'instant par la Société.

La direction pourrait toutefois réviser son approche ultérieurement au cours de l'année 2019 en fonction des opportunités d'acquisition de nouveaux projets et de l'évolution des marchés.

PERFORMANCE GLOBALE

Sommaire des activités :

Le résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 est un bénéfice de 1 065 879 \$ (0,03 \$ par action), comparativement à une perte de 309 273 \$ (0,008 \$ par action) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, la Société a encouru des dépenses d'exploration pour un total de 4 500 \$, comparativement à 8 615 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Résumé des résultats annuels :

| | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Résultat net et résultat global | 1 065 879 | (309 273) | (309 221) |
| Résultat net avant impôts | 1 181 111 | (498 645) | (285 351) |
| Résultat net par action | 0,03 | (0,008) | (0,009) |
| Gain sur disposition d'actifs d'exploration | 1 699 070 | -- | 22 984 |
| Charges liées aux options d'achat d'actions | 78 340 | 197 507 | 64 230 |

Principaux frais d'administration:

| | | | |
|---|---------|---------|--------|
| Consultation et services professionnels | 174 382 | 94 033 | 82 938 |
| Honoraires de gestion | 71 666 | 30 000 | 30 000 |
| Salaires et avantages sociaux | 115 628 | 76 915 | 67 329 |
| Charges liées aux options d'achat d'actions | 78 340 | 197 507 | 64 230 |

Les frais de consultation et services professionnels incluent des coûts relatifs à des mandats accordé par la Société pour des services de marketing et d'analyses de projets en rapport avec le développement des affaires.

Pour ce qui est des salaires et honoraires de gestion, les écarts entre les périodes reflètent la majoration de la rémunération des dirigeants accordée en mars 2018.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

| | 2018 | | | | 2017 | | T2 | T1 |
|--|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| | T4 | T3 | T2 | T1 | T4 | T3 | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | | |
| Gain sur disposition d'actifs miniers | - | - | - | 1 699 070 | - | - | - | - |
| Rémunération à base d'actions | - | 59 420 | 18 920 | - | 27 225 | 149 222 | - | 21 060 |
| Résultat net avant impôts | (122 122) | (161 191) | (153 523) | 1 617 947 | (90 803) | (210 175) | (113 647) | (84 020) |
| Résultat par action avant impôts | (0.003) | (0.004) | (0.004) | 0.04 | (0.002) | (0.005) | (0.003) | (0.002) |

FRAIS D'EXPLORATION

| | 2018 | 2017 |
|-----------------|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Accès et forage | - | 400 |
| Rapports | 4 500 | 8 215 |
| | <u>4 500</u> | <u>8 615</u> |

Frais d'exploration par propriété

| | <u>2018</u> | <u>2017</u> |
|----------|--------------|--------------|
| | \$ | \$ |
| Nelligan | 4 500 | 5 000 |
| Emile | - | 3 615 |
| | <u>4 500</u> | <u>8 615</u> |

SITUATION FINANCIÈRE

| | 31 décembre <u>2018</u> | 31 décembre <u>2017</u> | 31 décembre <u>2016</u> |
|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Trésorerie et équivalents | 76 969 | 236 556 | 308 462 |
| Placements | 2 011 750 | 18 500 | 43 500 |
| Actifs d'exploration | 434 838 | 903 121 | 820 092 |
| Total de l'actif | 2 651 552 | 1 173 718 | 1 250 380 |
| Capital-actions | 3 284 930 | 3 165 571 | 3 006 025 |
| Fonds de roulement | 2 073 798 | 149 654 | 400 729 |

SITUATION DE TRÉSORERIE

Excluant les débetures convertibles, le fonds de roulement au 31 décembre 2018 s'élevait à 2 148 798 \$. Au cours des mois de janvier à mars 2019, un total de 340 940 \$ a été encaissé suite à l'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions. Par ailleurs, une somme de 400 000 \$ a été encaissée en février 2019 conformément à l'entente d'option avec Corporation Iamgold, relativement au projet Nelligan. La direction considère que cette situation de trésorerie permettra à la Société de pourvoir à ses frais d'administration et à poursuivre ses activités.

CAPITAL- ACTIONS

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

| Émises : | 2018 | | 2017 | |
|--------------------------------------|---------------------|------------------|---------------------|------------------|
| | Nombre d'actions | Montant \$ | Nombre d'actions | Montant \$ |
| Solde au début de l'exercice | 40 147 420 | 3 165 571 | 38 137 420 | 3 006 025 |
| Actions émises: | | | | |
| Acquisition de titres miniers | - | - | 1 200 000 | 72 000 |
| Financement privé | 2 500 000 | 59 769 | - | - |
| Rémunération du courtier | 82 000 | 6 560 | - | - |
| Exercice de bons de souscription | 150 000 | 22 545 | 810 000 | 87 546 |
| Exercice d'options d'achat d'actions | <u>275 000</u> | <u>30 485</u> | <u>-</u> | <u>-</u> |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>43 154 420</u> | <u>3 284 930</u> | <u>40 147 420</u> | <u>3 165 571</u> |

CAPITAL- ACTIONS (Suite)

Le financement privé de 2018 est présenté déduction faite de la juste valeur attribuée aux bons de souscription au montant de 125 750 \$ et des frais d'émission de 14 481 \$.

En juin 2018, la Société a complété un financement privé de 200 000 \$ au moyen de l'émission de 2 500 000 actions ordinaires à un prix unitaire de 0,08 \$ ainsi que l'émission de 2 500 000 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,10 \$, valides pour deux ans, pour une juste valeur attribuée de 125 750 \$.

En 2018, un total de 150 000 bons de souscription (810 000 en 2017) ont été exercés, représentant un encaissement total de 15 000 \$ (60 300 \$ en 2017). La juste valeur de 7 545 \$ attribuée à ces bons (27 246 \$ en 2017) a été ajoutée au capital-actions.

En 2018, un total de 275 000 options d'achat d'actions ont été exercées par un administrateur de la Société, représentant un encaissement total de 19 000 \$. La juste valeur de 11 485 \$ attribuée à ces options d'achat d'actions a été ajoutée au capital-actions.

En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux de la propriété Nelligan afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et de l'émission de deux débetures convertibles de 37 500 \$ d'un terme de 36 mois, portant intérêts au taux de 10 % l'an.

BONS DE SOUSCRIPTION

Émis aux actionnaires :

| | Nombre | Prix de levée moyen pondéré |
|------------------------------------|------------------|--------------------------------------|
| | <hr/> | <hr/> |
| En circulation au 1er janvier 2017 | 1 130 000 | 0,083 \$ |
| Exercés | (660 000) | 0,08 |
| Expirés | (470 000) | 0,088 |
| | <hr/> | |
| En circulation au 31 décembre 2017 | - | |
| Émis | 2 500 000 | 0,10 |
| Exercés | (150 000) | 0,10 |
| | <hr/> | |
| En circulation au 31 décembre 2018 | <u>2 350 000</u> | 0,10 |

BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Dans le cadre d'un financement privé complété en juin 2018, 2 500 000 bons de souscription ont été émis à un prix d'exercice de 0,10 \$, valides pour deux ans. Ils ont été comptabilisés en réduction du capital-actions, à leur juste valeur de 125 750 \$, déduction faite des frais d'émission de 14 482 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un total de 150 000 (660 000 en 2017) bons de souscription ont été exercés pour une somme de 15 000 \$ (52 800 \$ en 2017). La juste valeur de 7 545 \$ attribuée à ces bons (24 156 \$ en 2017) a été inscrite au capital-actions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un total de 470 000 bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés. La juste valeur des bons de souscription expirés est de 13 206 \$ et a été reclassée au surplus d'apport.

Émis au courtier:

Les 82 000 bons de souscription en circulation au 31 décembre 2018 représentent les bons émis dans le cadre du financement privé complété en juin 2018. Ils ont été émis à un prix d'exercice de 0,10 \$, valides pour deux ans. La juste valeur de 4 125 \$ attribuée à ces bons de souscription a été comptabilisée au titre de frais d'émission d'actions.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

La Société a mis sur pied un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime »), lequel prévoit que des options d'achat d'actions ordinaires peuvent être octroyées aux administrateurs, aux membres de la direction, aux employés, aux consultants et aux conseillers de la Société, selon ce que le conseil d'administration établit. Le nombre global maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises au moment de la levée de toutes les options en circulation qui ont été octroyées mais n'ont pas encore été levées aux termes du Régime ne doit pas, au total, dépasser 20 % des actions ordinaires émises. En août 2017, la Bourse de croissance TSX a accepté la demande de la Société, à l'effet que le nombre maximal d'actions pouvant être émises soit augmenté de 3 500 000 actions à 7 600 000 actions.

Options d'achat d'actions en circulation:

| | Nombre | Prix de levée moyen pondéré \$ |
|------------------------------------|-----------|---|
| En circulation au 1er janvier 2017 | 2 825 000 | 0,08 |
| Octroyées | 3 311 000 | 0,10 |
| Expirées | (475 000) | 0,15 |
| En circulation au 31 décembre 2017 | 5 661 000 | 0,08 |
| Octroyées | 1 700 000 | 0,11 |
| Exercées | (275 000) | 0,07 |
| Annulées | (600 000) | 0,08 |
| Expirées | (25 000) | 0,11 |
| En circulation au 31 décembre 2018 | 6 461 000 | 0,09 |

La moyenne pondérée de la juste valeur des options d'achat d'actions octroyées en 2018 est de 0,05 \$ (0,06 \$ en 2017). La juste valeur a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation.

Le coût de la rémunération à base d'actions passé en charges au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 est de 78 340 \$ (197 507 \$ en 2017) et ce montant a été porté au crédit du compte surplus d'apport.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, un total de 275 000 options d'achat d'actions ont été exercées, représentant un encaissement total de 19 000 \$. Cette somme a été inscrite au capital-actions. La juste valeur de ces options d'achat d'actions au montant de 11 485 \$ a été reclassée au capital-actions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, 600 000 options d'achat d'actions ont été annulées sans avoir été exercées. La juste valeur de 32 165 \$ a été reclassée au surplus d'apport.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, 25 000 options d'achat d'actions (475 000 en 2017) ont expiré, sans avoir été exercées. La juste valeur de 1 325 \$ (33 040 \$ en 2017) a été reclassée au surplus d'apport.

En mai 2018, 400 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, à un prix d'exercice de 0,08 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 18 920 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS (Suite)

En août 2018, un total de 800 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, à un prix d'exercice de 0,12 \$, valides pour cinq ans. Une valeur de 44 220 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

En août 2018, 500 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des consultants, à un prix d'exercice de 0,12 \$, valides pour un an. Une valeur de 15 200 \$ a été attribuée à ces options d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un total de 3 311 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à des administrateurs, dirigeants et consultants, à un prix d'exercice moyen de 0,10 \$, valides pour des termes variant de deux à cinq ans.

Options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2018:

| Prix de levée | Nombre | Échéance |
|---------------|------------------|---------------|
| \$ | | |
| 0,09 | 786 000 | Mai 2019 |
| 0,12 | 500 000 | Août 2019 |
| 0,09 | 300 000 | Novembre 2019 |
| 0,10 | 400 000 | Avril 2020 |
| 0,05 | 600 000 | Octobre 2020 |
| 0,055 | 550 000 | Janvier 2021 |
| 0,07 | 75 000 | Janvier 2021 |
| 0,06 | 150 000 | Avril 2021 |
| 0,06 | 400 000 | Janvier 2022 |
| 0,12 | 1 200 000 | Mars 2022 |
| 0,08 | 300 000 | Novembre 2022 |
| 0,08 | 400 000 | Mai 2023 |
| 0,12 | 800 000 | Août 2023 |
| | <u>6 461 000</u> | |

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, la Société a effectué les transactions suivantes avec des administrateurs, des dirigeants et des sociétés contrôlées par un dirigeant ou un administrateur de la Société. Elles ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, laquelle est la contrepartie acceptée par les apparentés.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (Suite)

| | <u>2018</u> | <u>2017</u> |
|---|-------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| À titre de dépenses opérationnelles : | | |
| Salaire versé à un dirigeant | 107 417 | 65 325 |
| Rémunération à base d'actions – administrateurs et dirigeants | 63 140 | 79 205 |
| Honoraires de gestion versés à un dirigeant et à une société contrôlée par un dirigeant | 71 666 | 30 000 |
| Honoraires de consultation versés à une société contrôlée par un administrateur | 4 800 | - |
| Loyer versé à un dirigeant | 7 200 | 7 200 |
| À titre de frais d'exploration: | | |
| Honoraires versés à un administrateur | - | 5 000 |
| Autres débiteurs; | | |
| Sociétés contrôlées par un dirigeant | 8 279 | - |

FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Le résultat net avant impôts pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018 représente une perte de 122 122 \$ comparativement à une perte de 90 803 \$ pour le trimestre correspondant de 2017.

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2018, la Société a encouru des dépenses d'exploration totalisant 4 500 \$ (5 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2017).

En novembre 2018, 25 000 options d'achat d'actions ont été exercées par un ex-administrateur, à un prix d'exercice de 0,12 \$.

Au cours du mois de novembre 2018, 150 000 bons de souscriptions ont été exercés, pour un encaissement total de 15 000 \$.

MÉTHODES COMPTABLES

Pour une description des principales méthodes comptables utilisées par la Société, se référer à la note 4 des états financiers annuels pour 2018.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2018, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- Le contrat original d'acquisition de la propriété Nelligan prévoyait le versement de redevances de 2% NSR dans le cas d'une exploitation commerciale sur la propriété. Une entente avec les prospecteurs concernés a été conclue en 2017 relativement au rachat par la Société de ladite royauté, en considération de l'émission de 1 200 000 actions ordinaires et de deux débentures convertibles totalisant 75 000 \$, garanties par la redevance de 2% NSR, entièrement payable par l'émission d'actions ordinaires, d'un terme de 36 mois et portant intérêts au taux de 10 % l'an, payables trimestriellement. La Société a la possibilité de rembourser les débentures par anticipation, sous réserve d'une pénalité représentant six mois d'intérêts si le remboursement survient à l'intérieur d'une période de trente mois.

- Des redevances de 1 % NSR seront versées dans le cas où une exploitation commerciale débiterait sur 21 des cellules de la propriété Émile.

- L'entente de novembre 2014 permettant à Corporation Iamgold d'acquérir jusqu'à 80 % du projet Nelligan, fut amendée le 22 février 2018 selon les termes suivants:

1) Suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, Corporation Iamgold détient un intérêt de 51 % dans le projet Nelligan qui inclut dorénavant les propriétés Émile et Miron.

2) Corporation Iamgold (IMG) pourra acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. Une somme de 400 000 \$ sera payable annuellement à Vanstar et sera déductible du montant total de 2 750 000 \$ à recevoir. Si ces conditions sont respectées, 50 % de la redevance de 2 % NSR sur certains claims de la propriété Nelligan acquise des propriétaires originaux en février 2017, sera annulée par Vanstar. Advenant le cas où IMG ferait le choix de ne pas acquérir l'intérêt additionnel de 24%, Vanstar pourrait alors lui racheter son intérêt de 51 % dans le projet en remboursant à IMG l'équivalent des frais d'exploration qu'il aura encourus jusqu'à cette date.

3) IMG pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par IMG si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par deux évaluations indépendantes. Si IMG appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une royauté de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa royauté supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

- Indemnité de fin d'emploi :

Le contrat de travail entre le chef de la direction et la Société contient une clause d'indemnité en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Si la cessation d'emploi sans motif sérieux ou un changement de contrôle impliquant des modifications importantes dans les fonctions attribuées au dirigeant concerné avait eu lieu le 31 décembre 2018, le montant à payer aurait été de 175 100 \$. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (Suite)

Ledit contrat de travail contient également une clause accordant une prime de performance annuelle déterminée par le conseil d'administration, d'un maximum de 50 % du salaire. De plus, à compter de 150 000 onces d'or mesurées, indiquées et/ou présumées selon un rapport 43-101, une prime de 150 000 \$ lui sera accordée. Par ailleurs, advenant la mise en production du projet Nelligan, une somme représentant 0,60 \$ par once d'or produite lui sera versée par la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

À l'exception des placements en actions de sociétés publiques lesquels sont évalués à la valeur boursière, la juste valeur marchande des actifs et des passifs financiers de la Société se rapproche de la valeur comptable, compte tenu de leur échéance à court terme.

Le solde du compte bancaire courant, les débiteurs et les créditeurs ne portent pas intérêt. Une partie de l'encaisse est maintenue dans un compte épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après :

- a) Les placements en actions de sociétés publiques sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au résultat net.
- b) La trésorerie et équivalents de trésorerie, le certificat de placement, les intérêts courus à recevoir et les autres débiteurs sont classés comme "évalués au coût amorti". Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur.
- c) Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont évalués par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres passifs sont présentés dans les passifs courants lorsqu'ils sont remboursables dans les douze mois suivants la fin de la période.
- d) Les débetures convertibles sont classées comme instruments composés. Elles sont comptabilisées initialement à leur juste valeur. La composante capitaux propres est évaluées en utilisant la méthode Black & Scholes. La composante passif est déterminée en déduisant le montant de la composante capitaux propres de la juste valeur totale de l'instrument composé.

FACTEURS DE RISQUE

La Société est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. L'exposition aux risques financiers et la gestion de ces risques sont identiques à l'année 2017.

- Risque de liquidité

La Société n'a jamais réalisé de bénéfice et il n'est pas garanti que ses propriétés minières généreront un bénéfice, pourront être exploitées de manière rentable ou produiront un rendement du capital investi à l'avenir.

Des fonds additionnels seront éventuellement requis par la Société. Elle devra alors émettre d'autres titres, ce qui pourrait entraîner une dilution considérable de la participation actuelle de ses actionnaires. Il n'est toutefois pas certain qu'elle pourra obtenir le financement nécessaire pour réaliser toutes les activités projetées et entreprendre d'autres travaux d'exploration.

Au 31 décembre 2018, les liquidités de la Société sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

Risque de marché:

La Société est exposée à des risques découlant des variations de taux d'intérêt et des prix du marché touchant ses actifs et passifs financiers.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à taux variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. Pour les actifs financiers à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie destinée à refléter les fluctuations des taux d'intérêt du marché modifie le taux d'intérêt effectif. En raison des variations non significatives et des faibles taux d'intérêt du marché, la Société estime que le risque de taux d'intérêt découlant de ces instruments financiers est minime.

Risque de prix

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

FACTEURS DE RISQUE (Suite)

Risque concernant les titres de propriété

Bien que la Société ait effectué sa propre vérification diligente des titres de ses propriétés, cela ne doit pas être interprété comme une garantie de ces titres. Il n'existe aucune certitude que les titres de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la société.

Risque lié à la fiscalité

Aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les autorités fiscales canadienne et québécoise soient d'accord avec la qualification des dépenses de la Société au titre de dépenses d'exploration admissibles aux fins des dispositions fiscales liées aux actions accréditives.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société doivent être en conformité avec diverses lois et réglementations qui portent sur l'exploration et la mise en valeur, la protection de l'environnement, et l'autorisation des opérations minières dans son ensemble. La Société croit qu'elle est en conformité avec les aspects importants de la loi. Un changement de la législation pourrait avoir un effet négatif sur ses activités.

Risque inhérent aux activités d'exploration minière

L'exploration minière implique un haut degré de risques. Seulement quelques propriétés qui sont explorées sont éventuellement développées en mines productrices. Le programme d'exploration proposé est une recherche exploratoire pour du minerai et ces opérations peuvent requérir des permis de différentes autorités gouvernementales. Il ne peut y avoir d'assurance que la Société puisse obtenir tous les permis et licences qui peuvent être requis aux fins de l'exploration et du développement de ses projets.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie, le certificat de placement, les intérêts courus à recevoir et les autres débiteurs sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que le certificat de placement dans une banque à charte canadienne reconnue.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

1. Le 22 février 2018, l'entente d'option de novembre 2014 permettant à Corporation Iamgold d'acquérir jusqu'à 80 % de la propriété Nelligan fut amendée. Conformément à ladite entente modifiée, la Société a reçu de Corporation Iamgold un paiement de 400 000 \$ en février 2019.

2. Au cours de la période de janvier à mars 2019, la Société a encaissé une somme totale de 340 940 \$ suite à l'exercice de 2 032 000 bons de souscription et 1 736 000 options d'achat d'actions.

3. La Société a conclu une entente de services d'un an à compter de avril 2019 avec une firme de relations publiques et de relations avec les investisseurs. Les parties peuvent y mettre fin en tout temps au moyen d'un préavis de 30 jours. En vertu de ladite entente, la Société versera des honoraires mensuels de 7 500 \$ et octroiera un total de 500 000 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 0,17 \$, valides jusqu'en mars 2020.

4. En avril 2019, un dirigeant a signifié son intention d'entamer des procédures légales contre la Société pour incapacité d'exercer ses fonctions. La direction conteste le bien-fondé de la réclamation potentielle. Aucun passif n'a été constaté.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En tant que société en émergence, la direction de la Société est composée d'un nombre limité de personnes-clés, ce qui crée une situation où la répartition des tâches est limitée et doit être compensée par une supervision plus efficace du chef de la direction et du chef des finances.

La direction continuera de surveiller de très près toutes les activités financières de la Société et poursuivra sa supervision dans les secteurs-clés.

Il incombe aux dirigeants signataires de l'émetteur de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations contenues dans l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Les états financiers annuels au 31 décembre 2018 et les autres renseignements contenus dans ce rapport sont la responsabilité de la direction. Ils ont été dressés conformément aux IFRS et ont été approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements et la direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que ces états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants.

La Prairie, le 25 avril 2019

(S) GUY MORISSETTE

Guy Morissette
Chef de la direction

(S) MICHEL PERRON

Michel Perron
Chef des finances